

DECLARATION DU GOUVERNEMENT TANZANIEN ET DU CNDD-FDD A L'ISSUE DE LEUR REUNION DE DAR-ES-SALAAM

1. Le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie a eu des discussions avec le Mouvement Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) du 28 mai au 3 juin 2002 à l'Hôtel White Sands à Dar-es-Salaam. Ces discussions ont porté sur les préparatifs des négociations en vue de trouver les voies et moyens de parvenir à la cessation définitive des hostilités et à la résolution totale du conflit burundais ; le cessez-le-feu faisant partie intégrante de la résolution. Cette réunion faisait suite à celle qui avait eu lieu dans ce même hôtel du 13 au 20 mars 2002.
2. L'équipe du Gouvernement Tanzanien était conduite par l'Ambassadeur M.W. Mangachi et la délégation du CNDD-FDD par M. Radjabu Hussein, Secrétaire Général du Mouvement. Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, l'Honorable Jakaya Mrisho Kikwete a assisté à la séance d'ouverture de ces consultations et y a prononcé une allocution.
3. Après avoir discuté des modalités de mise en place d'un cessez-le-feu permanent, le Mouvement CNDD-FDD s'est déclaré tout à fait disposé et engagé à entamer dès que possible des négociations pour un cessez-le-feu avec les dirigeants politico-militaires du Burundi. Il a en outre insisté pour qu'à l'instar de toutes les négociations pour un cessez-le-feu, les questions du cessez-le-feu fassent partie intégrante de l'ordre du jour des négociations.
4. Le CNDD-FDD a par ailleurs proposé que les négociations pour le cessez-le-feu aient lieu à Dar-es-Salaam et que la Tanzanie fasse partie de l'équipe de la facilitation.
5. Le CNDD-FDD a également rendu hommage au Médiateur, Son Excellence M. Nelson Mandela, et au Co-Médiateur du processus de négociations en cours, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, Président de la République Gabonaise pour les efforts qu'ils déploient en vue d'une paix durable au Burundi.
6. Le CNDD-FDD a en outre exprimé sa gratitude à l'endroit de Son Excellence le Président Benjamin William Mkapa pour les efforts qu'il entreprend en vue du démarrage effectif et sans délai des négociations pour la fin du conflit.
7. La délégation tanzanienne a félicité le CNDD-FDD et s'est déclarée satisfaite de ses bonnes dispositions et de son engagement à participer aux négociations pour le cessez-le-feu de manière à accélérer le processus de rétablissement de la paix au Burundi. La Tanzanie présentera le rapport des travaux de la présente session au Médiateur et le consultera sur les questions relatives au lieu de la tenue des négociations et à la facilitation.

8. Le CNDD-FDD a exprimé sa gratitude au Gouvernement Tanzanien qui a bien voulu offrir son hospitalité aux membres de sa délégation pendant toute la durée des travaux qui s'achèvent.

Fait à Dar-es-Salaam, le 4 juin 2002

Ambassadeur M.W.Mangachi,
Pour la Délégation Tanzanienne
Pour la Délégation du CNDD-FDD.

M. Radjabu Hussein,
Secrétaire Général du CNDD-FDD